

17 février 2021 ▪ Vol. 49 # 13

MOT DU PRÉSIDENT



La CSQ au conseil d'administration (CA) du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay (CSS)

Après discussion lors d'une rencontre d'échanges, les trois représentants des travailleurs du milieu de l'éducation du CSS ont décidé de participer à la séance du conseil d'administration du mardi 16 février. M. Yvan Bilodeau, président du Syndicat régional des employés de soutien, M. Thierry Gagnon, délégué du Syndicat des professionnels de l'éducation et moi-même, président du Syndicat de l'enseignement, avons donc assisté à cette rencontre, accompagnés d'une vingtaine de membres de nos exécutifs respectifs. Lors de la période de questions, M. Bilodeau, porte-parole régional de la CSQ, a fait un retour sur l'historique de la présente négociation. M. Gagnon a amené les préoccupations des professionnels et enfin, moi, j'ai parlé au nom des enseignants. Voici la question que j'ai posée aux membres du CA ainsi qu'à Mme Cyr.

« Considérant qu'à la suite d'une consultation en deux phases de la majorité des 70 000 enseignants qu'elle représente, la FSE a identifié quatre enjeux prioritaires pour l'actuelle négociation, soit :

- 👤 La composition de la classe;
- 👤 La lourdeur de la tâche;
- 👤 L'entrée dans la profession;
- 👤 La rémunération.

« Considérant que la majorité des demandes concerne l'amélioration des conditions de travail et, par le fait même, les conditions d'apprentissage des élèves ainsi que l'attraction et la rétention du personnel.

Considérant que tout gain syndical lors des négociations se traduit souvent par l'ajout de ressources auprès des élèves.

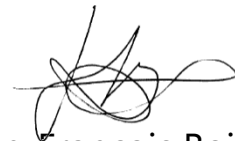
Considérant que le CA du CSS des Rives-du-Saguenay est désormais l'organe de gestion du Centre de services et qu'il est, en quelque sorte, le représentant de l'employeur, soit le gouvernement.

Est-ce que le CA du CSS des Rives-du-Saguenay est prêt à appuyer les revendications des enseignants dans l'actuelle négociation?

Est-ce que le CA du CSS est prêt à faire pression, selon ses pouvoirs, auprès du gouvernement pour débloquer la présente négociation pour avoir une entente satisfaisante pour tous les travailleurs du milieu de l'éducation? »

À la suite de chacune de nos interventions, M. Alexandre Lavoie, le président du CA du CSS, nous assurait qu'il partageait notre préoccupation pour l'amélioration des services aux élèves sans s'attarder sur nos conditions de travail. Pour Mme Cyr, elle m'a répondu que les préoccupations et les enjeux des enseignants sont les siennes et qu'elle souhaite un règlement gagnant-gagnant à la satisfaction de tous. Elle nous a informés qu'elle participait à certaines tables de travail reliées à la présente négociation. J'ose espérer qu'elle transmette notre message auprès de sa fédération et que pour eux, un règlement ne passe pas par une perte d'autonomie pour les enseignants... l'espoir fait vivre!

Nous devons avoir des gains par rapport à nos quatre enjeux parce qu'aujourd'hui, en éducation, il faut que ça change maintenant!



Jean-François Boivin, président

POSTE VACANT

Un poste de direction à la formation professionnelle est vacant. Selon nos Statuts et règlements, à la clause 6.7 C) : Toute vacance au sein du CA sera pourvue par une élection selon la procédure régulière pour la durée restante du mandat, soit jusqu'au 30 juin 2023.

À noter que seuls les membres en règle du secteur de la formation professionnelle auront le droit de voter. Le vote se fera de façon électronique et nous utiliserons les adresses courriel du Centre de services scolaire.

ÉLECTIONS 2021 – CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux articles 9.2 et 9.3 des Statuts et règlements du SES, il y aura élection au poste suivant du conseil d'administration le 19 mars 2021 :

- Directrice ou directeur à la formation professionnelle.

ÉLIGIBILITÉ (article 9.2)


E. Tout membre dispensant des services à la formation professionnelle est éligible au poste de directrice ou directeur de la formation professionnelle.

MISE EN CANDIDATURE (article 9.3)


- A. La mise en candidature doit être faite sur un formulaire dont les exemplaires sont disponibles au bureau du Syndicat.
- B. Ce formulaire dûment rempli doit indiquer le nom de la personne, son adresse, le poste auquel elle pose sa candidature, porter le nom et la signature de la personne qui propose ainsi que le nom et la signature de trois (3) autres membres du Syndicat.
- C. Outre la présidence, les signataires doivent provenir du secteur d'enseignement concerné.
- D. Le formulaire de mise en candidature dûment rempli devra être remis à la présidence d'élection vingt-et-un (21) jours avant la date prévue de l'élection.
- E. La présidence du comité d'élection informe chaque membre du Syndicat au moins 30 jours avant la tenue de l'élection, de la liste des postes en élection, des procédures et des délais à respecter dans ce processus électoral.
- F. Si à un poste donné, aucune personne n'a rempli de formulaire de mise en candidature dans les délais fixés à l'alinéa (D.), un deuxième processus d'élection s'enclenche au moment jugé opportun par le comité d'élection.

Vous pouvez vous procurer un formulaire de mise en candidature au bureau du SES ou auprès de la personne déléguée de votre centre. **Vous avez jusqu'au 26 février 2021 à 16 h pour déposer votre candidature.** À ce moment, les règles de publicité électorale vous seront remises. Vous pouvez contacter Julie Boucher pour plus d'informations.

Note : Exceptionnellement, étant donné la pandémie, nous accepterons les candidatures provenant de l'une des deux façons suivantes :

 formulaire dûment rempli et signé par le candidat et ses appuieurs;

ou

 formulaire rempli et signé par le candidat et un courriel de chaque appuieur envoyé à Julie Boucher, secrétaire d'élection, pour aviser de leur appui. Le courriel devra être envoyé également en copie conforme au candidat concerné. Le courriel de Mme Boucher est jboucher@sessaguenay.net.

ENSEIGNEMENT, COVID-19 ET IMPACTS SUR LA VOIX

Mme Mylène Arsenault, M. Sc., orthophoniste spécialisée dans les troubles de la voix, s'intéresse au besoin d'élargir l'offre de services en orthophonie pour le traitement des troubles de la voix au CIUSSS-SLSJ.

Particulièrement en ces temps de pandémie, où le port du masque, la présence de plexiglas et la distanciation sociale mettent notre appareil vocal à rude épreuve, elle souhaite que les enseignant(e)s de nos citoyens de demain aient accès à tous les soins de santé dont ils ont besoin pour être en mesure de continuer de vivre de leur passion : l'enseignement!

Vous êtes donc invités à prendre 2 minutes de votre temps pour répondre au court sondage suivant : [Enseignement, COVID-19, et impacts sur la voix](#)

Mme Arsenault vous remercie beaucoup pour le temps accordé et vos précieux commentaires.

LISTE D'ANCIENNETÉ

Du 8 au 19 mars, la liste d'ancienneté sera dans les écoles et les centres pour vérification. Chaque enseignante ou enseignant régulier temps plein doit vérifier les changements qui s'y retrouvent quant à leur scolarité, leur expérience et leur ancienneté.

Normalement, seules les corrections concernant la période entre le 30 juin 2019 et le 30 juin 2020 peuvent être effectuées. À la suite de la période de vérification, aucune correction ne pourra être faite à la liste d'ancienneté.

Si vous considérez qu'une erreur s'est glissée dans votre dossier, il est très important d'en aviser votre Syndicat et le Service des ressources humaines au plus tard le 19 mars 2021. Également, si on ne vous a pas demandé de faire cette vérification, informez-vous auprès de votre direction ou de votre personne déléguée.

RAPPEL – CONGRÈS CSQ 2021

Le Congrès 2021 de la CSQ se déroulera du 28 au 30 juin 2021 de façon virtuelle.

Pour vous inscrire, vous devez compléter le sondage suivant : [Inscription au Congrès](#), ou encore, téléphoner au bureau du SES. **Vous avez jusqu'au 19 février 2021 pour le faire.**